

RCS : LYON

Code greffe : 6901

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de LYON atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 1956 B 00846

Numéro SIREN : 956 508 469

Nom ou dénomination : TRANSPORTS P. FATTON

Ce dépôt a été enregistré le 07/11/2023 sous le numéro de dépôt B2023/041039

BILAN ACTIF

ACTIF		Exercice N 31/12/2022 12			Exercice N-1 31/12/2021 12	Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Net	Euros	%
	Capital souscrit non appelé (I)						
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles						
	Frais d'établissement						
	Frais de développement						
	Concessions, brevets et droits similaires	1 055 352	956 710	98 642	87 523	11 119	12.70
	Fonds commercial (1)	559 538		559 538	559 538		
	Autres immobilisations incorporelles						
	Avances et acomptes						
	Immobilisations corporelles						
	Terrains	57 838	57 838		176	176	100.00
	Constructions	480 614	480 614		85	85	100.00
	Installations techniques, matériel et outillage	482 670	379 938	102 732	80 302	22 430	27.93
	Autres immobilisations corporelles	2 409 594	1 743 427	666 166	662 548	3 619	0.55
	Immobilisations en cours						
	Avances et acomptes						
	Immobilisations financières (2)						
	Participations mises en équivalence						
	Autres participations	4 063 279	1 404 040	2 659 239	3 259 239	600 000	18.41
	Créances rattachées à des participations	2 846 537		2 846 537	3 147 999	301 462	9.58
	Autres titres immobilisés						
	Prêts						
	Autres immobilisations financières	358 262		358 262	338 871	19 391	5.72
	Total II	12 313 683	5 022 567	7 291 116	8 136 280	845 164	10.39
ACTIF CIRCULANT	Stocks et en cours						
	Matières premières, approvisionnements	2 760		2 760	4 500	1 740	38.67
	En-cours de production de biens						
	En-cours de production de services						
	Produits intermédiaires et finis						
	Marchandises						
	Avances et acomptes versés sur commandes						
	Créances (3)						
	Clients et comptes rattachés	28 659 261	1 645 839	27 013 422	39 339 760	12 326 338	31.33
	Autres créances	2 038 299		2 038 299	2 696 633	658 333	24.41
Comptes de Régularisation	Capital souscrit - appelé, non versé						
	Valeurs mobilières de placement						
	Disponibilités	5 182 815		5 182 815	1 038 113	4 144 701	399.25
	Charges constatées d'avance (3)	1 227 661		1 227 661	1 765 484	537 823	30.46
	Total III	37 110 796	1 645 839	35 464 957	44 844 490	9 379 533	20.92
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)						
	Primes de remboursement des obligations (V)						
	Ecarts de conversion actif (VI)				32 693	32 693	100.00
	TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)	49 424 479	6 668 406	42 756 073	53 013 463	10 257 391	19.35

(1) Dont droit au bail

(2) Dont à moins d'un an

(3) Dont à plus d'un an

2 846 536

BILAN PASSIF

PASSIF		Exercice N 31/12/2022	12	Exercice N-1 31/12/2021	12	Ecart N / N-1	
						Euros	%
CAPITAUX PROPRES	Capital (Dont versé : 1 798 300)	1 798 300		1 798 300			
	Primes d'émission, de fusion, d'apport	592 384		592 384			
	Ecarts de réévaluation						
	Réserves						
	Réserve légale	179 830		179 830			
	Réserves statutaires ou contractuelles						
	Réserves réglementées						
	Autres réserves	5 596 643		5 547 177		49 466	0.89
	Report à nouveau						
	Résultat de l'exercice (Bénéfice ou perte)	1 615 947		650 098		965 849	148.57
	Subventions d'investissement						
	Provisions réglementées						
	Total I	9 783 103		8 767 789		1 015 315	11.58
AUTRES FONDS PROPRES	Produit des émissions de titres participatifs						
	Avances conditionnées						
	Total II						
PROVISIONS	Provisions pour risques	67 538		163 231		95 693	58.62
	Provisions pour charges						
	Total III	67 538		163 231		95 693	58.62
DETTES (I)	Dettes financières						
	Emprunts obligataires convertibles						
	Autres emprunts obligataires						
	Emprunts auprès d'établissements de crédit	4 752 619		5 285 453		532 834	10.08
	Concours bancaires courants	2 345 257		4 614 521		2 269 265	49.18
	Emprunts et dettes financières diverses	508 810		497 615		11 195	2.25
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours						
	Dettes d'exploitation						
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	17 008 846		24 762 342		7 753 496	31.31
	Dettes fiscales et sociales	5 848 781		4 709 732		1 139 049	24.19
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés						
	Autres dettes	2 100 680		4 130 331		2 029 650	49.14
Comptes de Régularisation	Produits constatés d'avance (I)	124 713		81 091		43 622	53.79
	Total IV	32 689 706		44 081 085		11 391 379	25.84
	Ecarts de conversion passif (V)	215 725		1 359		214 366	NS
	TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V)	42 756 073		53 013 463		10 257 391	19.35

(1) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an

29 288 008 39 598 969

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 31/12/2022 12			Exercice N-1 31/12/2021 12		Ecart N / N-1	
	France	Exportation	Total			Euros	%
Produits d'exploitation (1)							
Ventes de marchandises							
Production vendue de biens							
Production vendue de services	22 901 562	155 541 212	178 442 774	141 564 040		36 878 735	26.05
Chiffre d'affaires NET	22 901 562	155 541 212	178 442 774	141 564 040		36 878 735	26.05
Production stockée							
Production immobilisée							
Subventions d'exploitation							
Reprises sur dépréciations, provisions (et amortissements), transferts de charges			679 468	1 025 664		346 196	33.75
Autres produits			753 890	383 719		370 171	96.47
Total des Produits d'exploitation (I)			179 876 132	142 973 423		36 902 709	25.81
Charges d'exploitation (2)							
Achats de marchandises							
Variation de stock (marchandises)							
Achats de matières premières et autres approvisionnements							
Variation de stock (matières premières et autres approvisionnements)			1 740	4 500		6 240	138.67
Autres achats et charges externes *			159 381 982	126 673 003		32 708 978	25.82
Impôts, taxes et versements assimilés			863 108	729 651		133 457	18.29
Salaires et traitements			9 254 067	7 844 937		1 409 130	17.96
Charges sociales			4 403 254	3 394 685		1 008 569	29.71
Dotations aux amortissements et dépréciations							
Sur immobilisations : dotations aux amortissements			266 117	183 864		82 253	44.74
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations							
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations			1 054 884	132 979		921 905	693.27
Dotations aux provisions							
Autres charges			865 444	1 065 026		199 582	18.74
Total des Charges d'exploitation (II)			176 090 595	140 019 645		36 070 950	25.76
1 - Résultat d'exploitation (I-II)			3 785 537	2 953 778		831 759	28.16
Quotes-parts de Résultat sur opération faites en commun							
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)							
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)							

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs

(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N	Exercice N-1	Ecart N / N-1	
	31/12/2022 12	31/12/2021 12	Euros	%
Produits financiers				
Produits financiers de participations (3)	257 740	73 672	184 068	249.85
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)				
Autres intérêts et produits assimilés (3)	35 103	6 661	28 442	427.01
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges	32 693	53 958	21 265	39.41
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total V	325 536	134 291	191 245	142.41
Charges financières				
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	600 000	642 689	42 689	6.64
Intérêts et charges assimilées (4)	358 015	319 838	38 177	11.94
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total VI	958 015	962 527	4 512	0.47
2. Résultat financier (V-VI)	632 479	828 236	195 758	23.64
3. Résultat courant avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)	3 153 058	2 125 541	1 027 517	48.34
Produits exceptionnels				
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	2 509	88 249	85 741	97.16
Produits exceptionnels sur opérations en capital	2 967	12 001	9 034	75.28
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges	63 000		63 000	
Total VII	68 475	100 250	31 775	31.70
Charges exceptionnelles				
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	115 319	570 839	455 521	79.80
Charges exceptionnelles sur opérations en capital		169	169	100.00
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions		130 538	130 538	100.00
Total VIII	115 319	701 547	586 228	83.56
4. Résultat exceptionnel (VII-VIII)	46 843	601 296	554 453	92.21
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)	663 641	255 000	408 641	160.25
Impôts sur les bénéfices (X)	826 627	619 147	207 480	33.51
Total des produits (I+III+V+VII)	180 270 144	143 207 964	37 062 180	25.88
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	178 654 197	142 557 866	36 096 331	25.32
5. Bénéfice ou perte (total des produits - total des charges)	1 615 947	650 098	965 849	148.57

* Y compris Redevance de crédit bail mobilier
Redevance de crédit bail immobilier
(3) Dont produits concernant les entreprises liées
(4) Dont intérêts concernant les entreprises liées

52 427 58 671
253 728 73 672

ANNEXE

SOMMAIRE

	page
- REGLES ET METHODES COMPTABLES	
Principes et conventions générales	7
Permanence ou changement de méthodes	7
Informations générales complémentaires	7
- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN	
Etat des immobilisations	8
Etat des amortissements	9
Etat des provisions	10
Etat des échéances des créances et des dettes	10
Composition du capital social	11
Fonds commercial	11
Evaluation des immobilisations corporelles	11
Evaluation des amortissements	12
Titres immobilisés	12
Evaluation des créances et des dettes	12
Dépréciation des créances	12
Produits à recevoir	12
Charges à payer	13
Charges et produits constatés d'avance	13
Ecart de conversion sur opérations en devises	13
- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU COMPTE DE RESULTAT	
Ventilation du chiffre d'affaires	14
Ventilation de l'effectif moyen	14
Charges et produits financiers concernant les entr. liées	14
Honoraires des commissaires aux comptes	14
- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS	
Montant des engagements financiers	15
Informations en matière de crédit bail	15
Engagement en matière de pensions et retraites	16
Accroissement ou allègement de charges fiscales futures	16
Liste des filiales et participations	17

NA = Non Applicable NS = Non significative

ANNEXE

Exercice du 01/01/2022 au 31/12/2022

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice, dont le total est de 42 756 072.60 Euros et au compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste, dont le chiffre d'affaires est de 178 442 774.25 Euros et dégageant un bénéfice de 1 615 946.94 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 01/01/2022 au 31/12/2022.

Les notes et les tableaux présentés ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

(PCG Art 831-I/1)

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2014-03 et des règlements ANC 2018-07 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

Informations générales complémentaires

1) Règle applicable pour l'arrêté des comptes au 31/12/22 :

Conformément aux règlements 2015-06 et 2015-07 du 23 novembre 2015 modifiant le règlement 2014-03 de l'Autorité des Normes Comptables pour l'établissement des comptes annuels, la société a procédé à une étude de la valeur actuelle de ses actifs incorporels.

La valeur actuelle de l'actif retenu est la plus élevée entre la valeur vénale et la valeur d'usage.

En cas de valeur actuelle inférieure à la valeur nette comptable de l'actif incorporel, une

ANNEXE

Exercice du 01/01/2022 au 31/12/2022

dépréciation est comptabilisée par la société.

2) Au cours des exercices 2009, 2010, 2011, 2012, 2018, 2019 et 2020, la société a consenti des abandons de créances avec clause de retour à meilleure fortune au profit de la société FATTON NATIONAL pour un total de 1430 000 euros.

En cas de retour à meilleure fortune, la société FATTON NATIONAL s'engage à restituer ces sommes.

3) A la clôture de l'exercice 2019, la société a consenti un abandon de créance avec clause de retour à meilleure fortune de 50 000 euros au profit de la société GERY CONTAINER SERVICES. En cas de retour à meilleure fortune, la société GERY CONTAINER SERVICES s'engage à restituer ces sommes.

4) Au 31/12/22, la société a comptabilisé une provision complémentaire de 600 K€ sur les titres de sa filiale FATTON NATIONAL.

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

Etat des immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Autres postes d'immobilisations incorporelles			
TOTAL	1 553 613		61 277
Terrains	57 838		
Constructions sur sol d'autrui	277 556		
Installations générales agencements aménagements des constructions	203 058		
Installations techniques, Matériel et outillage industriel	430 789		51 881
Installations générales agencements aménagements divers	1 366 401		54 900
Matériel de transport	144 818		49 360
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	747 918		86 791
TOTAL	3 228 377		242 932
Autres participations	7 211 278		453 825
Prêts, autres immobilisations financières	338 871		65 764
TOTAL	7 550 149		519 589
TOTAL GENERAL	12 332 139		823 798

ANNEXE

Exercice du 01/01/2022 au 31/12/2022

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Autres immobilisations incorporelles TOTAL			1 614 890	1 614 890
Terrains			57 838	57 838
Constructions sur sol d'autrui			277 556	277 556
Installations générales agencements aménagements constr.			203 058	203 058
Installations techniques, Matériel et outillage industriel			482 670	482 670
Installations générales agencements aménagements divers	1 312	0	1 419 989	1 419 989
Matériel de transport		37 114	157 064	157 064
Matériel de bureau et informatique, Mobilier		2 169	832 541	832 541
TOTAL	1 312	39 282	3 430 715	3 430 715
Autres participations		755 287	6 909 816	6 909 816
Prêts, autres immobilisations financières		46 373	358 262	358 262
TOTAL		801 660	7 268 078	7 268 078
TOTAL GENERAL	1 312	840 942	12 313 683	12 313 683

Etat des amortissements

Situations et mouvements de l'exercice	Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Autres immobilisations incorporelles TOTAL	906 552	50 158		956 710
Terrains	57 662	176		57 838
Constructions sur sol d'autrui	277 556			277 556
Installations générales agencements aménagements constr.	202 974	85		203 058
Installations techniques, Matériel et outillage industriel	350 487	29 451		379 938
Installations générales agencements aménagements divers	922 989	82 837	126	1 005 700
Matériel de transport	80 127	23 358	37 113	66 372
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	593 473	80 051	2 169	671 355
TOTAL	2 485 267	215 958	39 408	2 661 817
TOTAL GENERAL	3 391 818	266 116	39 408	3 618 527

Ventilation des dotations de l'exercice	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Amortissements dérogatoires	
				Dotations	Reprises
Autres immob.incorporelles TOTAL	50 158				
Terrains	176				
Instal.générales agenc.aménag.constr.	85				
Instal.techniques matériel outillage indus.	29 451				
Instal.générales agenc.aménag.divers	82 837				
Matériel de transport	23 358				
Matériel de bureau informatique mobilier	80 051				
TOTAL	215 958				
TOTAL GENERAL	266 116				

ANNEXE

Exercice du 01/01/2022 au 31/12/2022

Etat des provisions

Provisions pour risques et charges	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Litiges	130 538		63 000		67 538
Pertes de change	32 693		32 693		
TOTAL	163 231		95 693		67 538

Provisions pour dépréciation	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Sur titres de participation	804 040	600 000			1 404 040
Sur comptes clients	855 389	1 054 884	264 434		1 645 839
TOTAL	1 659 429	1 654 884	264 434		3 049 879
TOTAL GENERAL	1 822 661	1 654 884	360 127		3 117 417

Dont dotations et reprises					
d'exploitation		1 054 884	264 434		
financières		600 000	32 693		
exceptionnelles			63 000		

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Créances rattachées à des participations	2 846 537	2 846 537	
Autres immobilisations financières	358 262	0	358 262
Clients douteux ou litigieux	1 859 875	1 859 875	
Autres créances clients	26 799 386	26 799 386	
Personnel et comptes rattachés	3 989	3 989	
Taxe sur la valeur ajoutée	1 320 031	1 320 031	
Groupe et associés	195 724	195 724	
Débiteurs divers	518 555	518 555	
Charges constatées d'avance	1 227 661	1 227 661	
TOTAL	35 130 020	34 771 758	358 262

ANNEXE

Exercice du 01/01/2022 au 31/12/2022

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts et dettes ets crédit à 1 an maximum à l'origine	2 345 256	2 345 256		
Emprunts et dettes ets crédit à plus de 1 an à l'origine	4 752 619	1 350 921	3 401 698	
Emprunts et dettes financières divers	2 874	2 874		
Fournisseurs et comptes rattachés	17 008 846	17 008 846		
Personnel et comptes rattachés	2 246 742	2 246 742		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	1 553 215	1 553 215		
Impôts sur les bénéfices	491 338	491 338		
Taxe sur la valeur ajoutée	1 257 536	1 257 536		
Autres impôts taxes et assimilés	299 951	299 951		
Groupe et associés	505 936	505 936		
Autres dettes	2 100 680	2 100 680		
Produits constatés d'avance	124 713	124 713		
TOTAL	32 689 706	29 288 008	3 401 698	
Emprunts souscrits en cours d'exercice	300 000			
Emprunts remboursés en cours d'exercice	832 834			

Composition du capital social

(PCG Art 831-3 et 832-13)

Différentes catégories de titres	Valeurs nominales en euros	Nombre de titres			
		Au début	Créés	Remboursés	En fin
Actions	100.0000	17 983			17 983

Fonds commercial

(Code du Commerce Art R 123-186, PCG Art 831-2/10)

Nature	Montant des éléments				Montant de la dépréciation
	Achetés	Réévalués	Reçus en apport	Global	
Clientèle			379 437	379 437	
Total			379 437	379 437	

Au titre de l'exercice clos le 31/12/22 et en application du règlement 2016-06 sur les actifs, aucune dépréciation n'a été comptabilisée concernant les éléments d'actif incorporels.

Evaluation des immobilisations corporelles

La valeur brute des éléments corporels de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2022 au 31/12/2022

Evaluation des amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée d'usage qui correspond à la durée d'utilisation réelle des immobilisations.

Catégorie	Mode	Durée
Constructions	linéaire	10 à 20 ans
Agencements et aménagements	linéaire	10 ans
Installations techniques	linéaire	5 à 10 ans
Matériels et outillages	linéaire	5 à 10 ans
Matériel de transport	linéaire et dégressif	2 à 5 ans
Matériel de bureau	linéaire et dégressif	1 à 5 ans
Mobilier	linéaire	3 à 10 ans
concessions,licences,logiciels	linéaire	1 à 5 ans

Titres immobilisés

(PCG Art 831-2/20 et 832-7)

Les titres de participation, ainsi que les autres titres immobilisés, ont été évalués au prix pour lequel ils ont été acquis, à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

En cas de cession portant sur un ensemble de titres de même nature conférant les mêmes droits, la valeur d'entrée des titres cédés a été estimée au prix d'achat moyen pondéré.

Les titres immobilisés ont le cas échéant été dépréciés par voie de provision pour tenir compte de leur valeur actuelle à la clôture de l'exercice.

Evaluation des créances et des dettes

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Dépréciation des créances

(PCG Art 831-2/3)

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Produits à recevoir

Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant
Créances rattachées à des participations	33 906
Créances clients et comptes rattachés	3 474 301
Autres créances	50 537
Total	3 558 744

ANNEXE

Exercice du 01/01/2022 au 31/12/2022

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	39 993
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	6 465 153
Dettes fiscales et sociales	2 766 692
Autres dettes	463 644
Total	9 735 482

Charges et produits constatés d'avance

Charges constatées d'avance	Montant
Charges d'exploitation	1 227 661
Total	1 227 661
Produits constatés d'avance	Montant
Produits d'exploitation	124 713
Total	124 713

Ecart de conversion sur créances et dettes en monnaies étrangères

(PCG Art 946-66 et 947-76)

Nature des écarts	Montant actif	Différences compensées par une couverture de change	Provision pour perte de change	Montant passif
Dettes d'exploitation				215 725
Total				215 725

ANNEXE

Exercice du 01/01/2022 au 31/12/2022

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU COMPTE DE RESULTAT -

Ventilation du chiffre d'affaires net

(PCG Art 831-2/14)

Répartition par secteur géographique	Montant
FRANCE	22 901 562
ETRANGER ET UE	155 541 212
Total	178 442 774

Effectif moyen

(PCG Art 831-3)

	Personnel salarié
Cadres	45
Agents de maîtrise et techniciens	96
Employés	59
Ouvriers	12
Total	212

Charges et produits financiers concernant les entreprises liées

(PCG Art 831-2 et Art 832-13)

	Charges financières	Produits financiers
Total	358 015	292 843
Dont entreprises liées		253 728

Honoraires des commissaires aux comptes

Le montant total des honoraires des commissaires aux comptes figurant au compte de résultat de l'exercice est de 54 613 euros, décomposés de la manière suivante :

- honoraires facturés au titre du contrôle légal des comptes : 54 613 euros
- honoraires facturés au titre des conseils et prestations de services entrant dans les diligences directement liées à la mission de contrôle légal des comptes, telles qu'elles sont définies par les normes d'exercice professionnel mentionnées au II de l'article L. 822-11 :

ANNEXE

Exercice du 01/01/2022 au 31/12/2022

- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS -

Engagements financiers

Engagements donnés

Autres engagements donnés :		23 293
Crédit bail mobilier	23 293	
Total (1)		23 293

Engagements reçus

Crédit d'enlèvement des douanes	3 294 604
Autres cautions	647 495
abandon de créance avec clause de retour à meilleure fortune	1 480 000
- FATTON NATIONAL 1 430 000 euros	
- GERY CONTAINERS SERVICES 50 000 euros	
Total	5 422 099

Crédit bail

(Code monétaire et financier R 313-14)

Nature	Terrains	Constructions	Instal.Matériel et Outillage	Autres	Total
Valeur d'origine				234 730	234 730
Amortissements					
- cumuls exercices antérieurs				166 885	166 885
- dotations de l'exercice				48 761	48 761
Total				215 646	215 646
Redevances payées					
- cumuls exercices antérieurs				187 527	187 527
- exercice				57 428	57 428
Total				244 955	244 955
Redevances restant à payer					
- à un an au plus				20 814	20 814
- entre 1 et 5 ans				2 115	2 115
Total				22 929	22 929
Valeur résiduelle					
- entre 1 et 5 ans				364	364
Total				364	364
Montant en charge sur l'exercice				52 427	52 427

ANNEXE

Exercice du 01/01/2022 au 31/12/2022

Engagement en matière de pensions et retraites

(PCG Art 832-13)

La société n'a signé aucun accord particulier en matière d'engagements de retraite.
Ces derniers se limitent donc à l'indemnité conventionnelle de départ à la retraite.
Aucune provision pour charge n'a été comptabilisée au titre de cet exercice.
Le passif social se monte à 621 389 € à la clôture de l'exercice.

Accroissements et allègements dette future d'impôt

(PCG Art. 831-2/19, Art. 832-12 et Art 832-13)

Nature des différences temporaires	Montant
Allègements	
Provisions non déductibles l'année de leur comptabilisation :	
- participation des salariés	506 910
Autres :	
- écart de conversion	215 725
Total des allègements	722 635

(Code du Commerce Art. L 233-15, PCG Art. 832-6, 833-6 et 841-6)

Société TRANSPORTS P FATTON
69624 VILLEURBANNE CEDEX

Page 17

[illegible]

TRANSPORTS P. FATTON
Société Anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance
au capital de 1 798 300 euros
Siège social : "Le Premium", 131 Boulevard de Stalingrad
69100 VILLEURBANNE
956 508 469 RCS LYON

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 27 JUIN 2023

Proposition de la résolution d'affectation du résultat de l'exercice clos au 31 décembre 2022

TROISIEME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2022 s'élevant à 1 615 946,94 euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice	1 615 946,94 euros
A titre de dividendes aux actionnaires Soit 39 euros par action	701 337,00 euros
Le solde, soit la somme de	914 609,94 euros

En totalité au compte "Autres Réserves" qui s'élèverait ainsi à 6 511 252,94 euros.

Il est précisé que :

- le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2022 éligibles à l'abattement de 40 % prévu à l'article 158, 3-2° du Code général des impôts s'élève à 351 euros,
- le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2022 non éligibles à l'abattement de 40 % s'élève à 700 986 euros.

Le paiement des dividendes sera effectué au siège social à compter de ce jour.

L'Assemblée Générale prend acte que les actionnaires ont été informés que :

Les dividendes et distributions assimilées perçus par des personnes physiques depuis le 1er janvier 2018 sont soumis l'année de leur versement à un prélèvement forfaitaire unique (PFU) non libératoire de 12,8% perçu à titre d'acompte, ainsi qu'aux prélèvements sociaux, au taux global de 17,2%. Ces sommes sont déclarées et payées par l'établissement payeur au plus tard le 15 du mois suivant celui du versement des dividendes.



Peuvent demander à être dispensées du prélèvement forfaitaire non libératoire de 12,8% au titre de l'impôt sur le revenu les personnes physiques appartenant à un foyer fiscal dont le revenu fiscal de référence de l'avant-dernière année est inférieur à 50 000 euros (contribuables célibataires, divorcés ou veufs) ou 75 000 euros (contribuables soumis à une imposition commune). La demande de dispense doit être formulée sous la forme d'une attestation sur l'honneur auprès de l'établissement payeur au plus tard le 30 novembre de l'année précédant celle du paiement du dividende.

L'année suivante, les dividendes sont déclarés avec l'ensemble des revenus et soumis à l'impôt sur le revenu :

- soit au prélèvement forfaitaire unique (PFU) de 12,8 %, pour les personnes physiques qui y ont intérêt,
- soit, en cas d'option, au barème progressif après application, le cas échéant, d'un abattement de 40 %.

Les sommes versées au titre du prélèvement forfaitaire non libératoire s'imputent, selon le cas, sur le PFU ou l'impôt calculé au barème progressif. A défaut d'option pour le barème progressif, le PFU s'applique de plein droit.

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale prend acte que les dividendes distribués au titre des trois exercices précédents ont été les suivants :

Exercice	Dividende versé	Portion ouvrant droit à abattement	Portion n'ouvrant pas droit à abattement
31.12.2021	600 632,20 €	144 421,60 €	456 210,60 €
31.12.2020	300 316,10 €	148 880,50 €	151 435,60 €
31.12.2019	200 150,79 €	99 223,95 €	100 926,84 €

Vote de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 27 JUIN 2023

Cette résolution est adoptée comme suit :

Vote pour : 17 975 voix

Vote contre : /

Abstention : /

TRANSPORTS P. FATTON
Société Anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance
Au capital de 1 798 300 euros
Siège social : "Le Premium" - 131 Boulevard de Stalingrad
69100 VILLEURBANNE
956 508 469 RCS LYON

RAPPORT DU CONSEIL DE SURVEILLANCE
A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 27 JUIN 2023

Mesdames, Messieurs,

Le Directoire de notre Société vous a convoqués à une Assemblée Générale Ordinaire Annuelle, conformément à la loi et aux statuts, afin de vous rendre compte de la situation et de l'activité de notre Société durant l'exercice clos le 31 décembre 2022, et de soumettre à votre approbation les comptes dudit exercice et l'affectation du résultat.

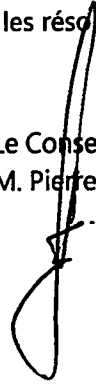
Nous vous rappelons que, conformément à l'article L. 225-68 du Code de commerce, le Conseil de Surveillance doit présenter à l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle ses observations sur le rapport de gestion du Directoire ainsi que sur les comptes de l'exercice.

Nous vous précisons que le Directoire a communiqué au Conseil de Surveillance les comptes annuels et le rapport de gestion dans les trois mois de la clôture de l'exercice.

Après avoir vérifié et contrôlé les comptes annuels et le rapport de gestion du Directoire, nous estimons que ces documents ne donnent lieu à aucune observation particulière.

Nous espérons que l'ensemble des propositions que vous a faites le Directoire dans son rapport recevra votre agrément, et que vous voudrez bien adopter les résolutions qui vous sont soumises.

Le Conseil de Surveillance
M. Pierre FATTON



ORIAL
Le Thelemos - CP 50203
12 et 15 Quai du Commerce
69336 LYON CEDEX 09

CA CONSULTANTS & AUDITEURS ASSOCIES
555 chemin du Bois
BP 174
69140 RILLIEUX LA PAPE

TRANSPORTS P. FATTON
S.A. au capital de 1 798 300 Euros
Le Prémium
131 Boulevard de Stalingrad
69624 VILLEURBANNE CEDEX
956 508 469 RCS LYON

CJ

SA TRANSPORTS P.FATTON

**Rapports des Commissaires aux Comptes
sur les comptes annuels**

Exercice clos le 31 décembre 2022

Ce document contient 27 pages

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2022

A l'Assemblée Générale,

I- Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société TRANSPORTS FATTON relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2022, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Sous la réserve décrite dans la partie « Fondement de l'opinion avec réserve », nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

II- Fondement de l'opinion avec réserve

Motivation de la réserve

Nous constatons que les critères relatifs à la valorisation de quelques filiales de la société Transport Fatton connaissent l'évolution suivante.

En K€	Valeur des titres au bilan			Avances diverses			Situation nette		
	Brut	Net	Net N - 1	2020	2021	2022	2020	2021	2022
Fatton National	3 153	1 803	2 403	1 076	1 414	1 796	51	106	230
Fatton Logistica	44	0	0	1 309	1 361	1 292	-883	-910	-896
Next Transports et Logistique	84	84	84	731	1 249	458	-547	-416	-252
Total	3 281	1 887	2 487	3 116	4 024	3 546	-1 379	-1 220	-918

Si les plans de restructuration et d'organisation des filiales concernées n'aboutissent pas, la valorisation de ces sociétés et la liquidité des avances consenties pourraient être remises en cause. Il conviendrait alors de procéder à d'éventuelles provisions en tenant compte d'indicateurs pertinents dans chacune des filiales.

L'incidence de telles provisions est difficile à déterminer compte tenu des incertitudes inhérentes.

Sous cette réserve, déjà effectuée dans notre précédent rapport, nous certifions que les comptes annuels sont réguliers et sincères et donnent une image fidèle des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, de l'ouverture de l'exercice à la date d'émission de notre rapport.

III- Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, , outre le point décrit dans la partie « Fondement de l'opinion avec réserve », nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

IV- Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

A l'exception de l'incidence du point décrit dans la partie « Fondement de l'opinion avec réserve », nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Directoire et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés à l'assemblée générale.

En application de la loi, nous vous signalons que les informations relatives aux délais de paiement prévues à l'article D. 441-6 du code de commerce, pris en application de l'article L. 441-6-1 dudit code, ne sont pas mentionnées dans le rapport de gestion.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle et à l'identité des détenteurs du capital ou des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

V- Rapport sur le gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans le rapport du Directoire sur le gouvernement d'entreprise, des informations requises par l'article L. 225-37-4 du code de commerce.

VI- Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Directoire.

VI- Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- Il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- Il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- Il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- Il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Lyon, le 7 juin 2023

Pour SAS ORIAL

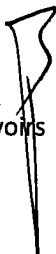
Co-Commissaire aux Comptes

Pour CA CONSULTANTS & AUDITEURS ASSOCIES

Co-Commissaire aux Comptes

J.P. BOUVARD

Fondé de Pouvoirs



Olivier EMONARD, Associé

Commissaire aux Comptes

